



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## centres de lutte contre le cancer

Question écrite n° 55476

### Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les professionnels de la santé dans le traitement des malades du cancer. En effet, les statistiques mettent en évidence que chaque jour, en France, 400 personnes meurent du cancer et 700 autres découvrent qu'elle sont porteuses de cette maladie. Aujourd'hui, les traitements médicamenteux mis au point permettent d'augmenter les chances de rémission, voire de guérison. Or, ces traitements coûtent cher : en 1999, le coût des médicaments du cancer stricto sensu (c'est-à-dire, pour l'essentiel, la chimiothérapie) a représenté une dépense de 2,2 milliards de francs. Si l'on ajoute à cela les médicaments dits « de support » et l'immunothérapie, le chiffre des dépenses atteint 2,8 milliards de francs. En cinq ans, ce coût a augmenté de 150 % et tous les hôpitaux du service public qui font de la cancérologie accusent un déficit majeur : le déficit cumulé de la seule cancérologie pour 1999 est évalué à 1 milliard de francs. En ce qui concerne le secteur privé, les médicaments contre le cancer sont remboursés, à condition que le malade soit pris en charge en ambulatoire, mais les autorisations sont limitées ; de plus, en hospitalisation, le secteur privé a les mêmes problèmes que le secteur public, aggravés par l'absence de prise en charge des médicaments. Les prévisions de dépenses pour l'avenir sont encore plus alarmantes : en 2000, l'augmentation des dépenses est estimée par les professionnels de la santé à 650 millions de francs pour les seuls taxanes, et à plus de 700 millions de francs pour les traitements des cancers digestifs et pour les nouveaux anticorps monoclonaux dans les cancers du sein et les cancers digestifs, soit environ 1,4 milliard de francs en plus. Pour les années 2001 et 2002, les taxanes deviendront des standards dans le traitement initial du cancer du sein, et 1 milliard de francs de dépenses supplémentaires sont prévus pour cette seule pathologie. Par ailleurs, un essai randomisé est en cours de publication pour les lymphomes et un anticorps monoclonal est en passe de devenir le traitement standard, car il accroît de façon significative la survie des malades, augmentant ainsi les dépenses de 0,5 milliard de francs. Au total, c'est un minimum de 2 milliards de francs qui est nécessaire à la fois pour le rattrapage et pour les nouveaux médicaments. Dans ce contexte, il apparaît urgent de soutenir les établissements de santé dont la situation actuelle est très difficile. En conséquence, il souhaiterait connaître sa position sur cette question, et lui demande quels moyens elle envisage de mettre en oeuvre afin de venir en aide aux établissements de santé et dans le but de donner aux malades du cancer toutes les chances de guérison.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Bourquin](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55476

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 décembre 2000, page 7081